

Coiffure

CAP Coiffure



Le coiffeur est une personne diplômée qui effectue des soins et traitements capillaires dans un but d'hygiène et d'esthétique.

Il conseille et aide au choix de coiffures et coupes, en tenant compte de la mode, de la morphologie et du goût du client dans un but d'améliorer, de modifier, de transformer, d'apporter une touche personnelle mettant en valeur le client. Il intervient dans l'accueil des clients et les conseille concernant les produits : accessoires de coiffure, produits de traitement capillaire, produits de beauté.





Le métier

Le titulaire du CAP coiffure sait utiliser les techniques courantes de coiffure pour hommes, femmes et enfants. Il lave les cheveux, les coupe, les coiffe. Sous les directives d'un responsable, il peut réaliser les colorations et les permanentes. Attentif à l'accueil, il peut aussi conseiller la clientèle.

Il participe à la gestion des stocks, à l'organisation et au rangement du salon, ainsi qu'à la tenue du carnet de rendez-vous. Il exerce également des activités commerciales de prestation, de services et de vente de produits.

Les qualités souhaitées

Pour être coiffeur, il est indispensable de posséder à la fois un savoir-faire et des qualités de savoir-être :

- Dextérité et adresse manuelle, méthode et organisation, rapidité, sens artistique et imagination ;
- Motivation, dynamisme et sens des responsabilités ;
- Sens du contact et amabilité.

Les conditions d'admission

L'inscription au CAP s'effectue après la classe de 3^e.

Le parcours de formation

La préparation du certificat d'aptitude professionnel coiffure se fait en deux ans. L'élève alterne les cours théoriques et la pratique professionnelle. Il est formé aux techniques professionnelles (couleur, permanente, coupe, coiffage, etc.), à la technologie des produits, à l'utilisation des outils et matériels.

Cette formation pratique s'accompagne d'acquisitions théoriques (sciences et technologie, gestion de l'entreprise, communication, vente/conseil, anglais, arts appliqués, expression française et ouverture sur le monde, histoire-géographie).

Après le CAP, il est possible de s'orienter vers les diplômes suivants :

- Mention complémentaire, option Styliste Visagiste ou Coloriste Permanentiste ;
- Brevet Professionnel ;
- Brevet de Maîtrise ;
- Brevet de Technicien Supérieur.



RENSEIGNEMENTS

Secrétariat pédagogique

secretel2@injs-paris.fr

Tél. 01 53 73 14 33

Professeurs responsables

M^{me} Virginie Martel, M^{me} Myriam Souffrin

Tél. 01 80 96 37 67

Le cadre de travail et l'évolution de la profession

Après le diplôme, il est possible d'exercer dans différents secteurs d'activités :

- Salons de coiffure ;
- Etablissements et institutions divers : soins, cure, armée ;
- Centre d'hébergement et de loisirs ;
- Milieux du spectacle et de la mode ;
- Entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

Le diplômé débute le plus souvent comme assistant dans un salon.

Il peut également exercer dans un établissement de soins ou de cure.